STRATIGMA
INTELLIGENCE STRATÉGIQUE — ISTANBUL

STRATIGMA L'AFRIQUE
Série mensuelle d'analyse stratégique panafricaine

Ankara, la troisième voie

L'offre turque à l'Afrique francophone

L'offre turque décrite par ses instruments et son cadre juridique, mesurée par ses résultats et évaluée selon les critères appliqués à la France, à la Russie, à l'Algérie, à la Chine et aux États-Unis.

NUMÉRO 5 — NOVEMBRE 2026
stratigma.org

L'essentiel

Ce numéro paraît pendant la COP31, réunie à Antalya du 9 au 20 novembre 2026, et quatre semaines avant le quatrième sommet du partenariat Turquie-Afrique, convoqué à Tripoli les 8 et 9 décembre. En 2026, Ankara a signé avec le Niger un protocole de déploiement d'instructeurs militaires (7 avril), tenu avec l'Algérie la première session d'un conseil de coopération stratégique (7 mai), reçu le général Tiani pour son premier déplacement hors d'Afrique (3-5 juin), ouvert des consultations politiques avec le Burkina Faso et obtenu du Parlement de l'Est libyen la ratification du mémorandum maritime de 2019 (20 octobre), puis organisé à Bamako, avec le ministère malien de la Défense, la deuxième édition d'un salon d'armement (9-13 novembre). Le numéro décrit l'offre turque à l'Afrique francophone, expose le cadre juridique et les positions officielles d'Ankara, mesure les résultats et applique à la Turquie les trois critères établis en septembre : un service plutôt qu'une présence, l'absence de position dans l'équilibre intérieur des États partenaires, un transfert de compétences vérifiable. Les mêmes critères sont appliqués, dans un tableau commun, à la France, à la Russie, à l'Algérie, à la Chine et aux États-Unis. L'expression « troisième voie » est traitée comme une hypothèse à vérifier. L'examen conclut que l'offre turque couvre la gamme d'instruments la plus large parmi les partenaires non occidentaux du Sahel, à une échelle économique inférieure à celle de la Chine ; qu'elle satisfait en partie les trois critères ; et que ses principales expositions ne tiennent pas à ses intentions, mais à quatre éléments qu'Ankara ne maîtrise que partiellement : l'emploi que les armées clientes font des équipements, la chaîne de décision dans laquelle ces équipements sont insérés au Mali, les licences de pays tiers dont dépendent certains composants, et l'absence de réponse publique détaillée sur plusieurs dossiers contestés.

Points clés

- Le réseau : 44 ambassades contre 12 en 2002, 62 villes desservies dans 41 pays par Turkish Airlines, 22 bureaux de l'agence de coopération TİKA, des accords-cadres militaires avec 35 États africains, et un commerce proche de 40 milliards de dollars en 2025 selon le ministère turc du Commerce.
- La répartition : l'Afrique du Nord concentre la majorité des échanges ; en Afrique francophone subsaharienne, les volumes restent modestes — de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars avec le Sénégal, 273 millions avec le Niger — et la présence repose sur des concessions d'infrastructure et des équipements civils.
- La sécurité : 11 % des importations d'armes majeures de l'Afrique subsaharienne sur 2021-2025 selon le SIPRI, des drones TB2 et Akıncı en service dans les trois États de l'AES, un protocole de formation sur place au Niger, une emprise de drones à Abéché, au Tchad.
- Le cadre : les exportations d'armement sont soumises à autorisation ministérielle et à certificat d'utilisateur final ; la Turquie a signé le Traité sur le commerce des armes en 2013 et ne l'a pas ratifié ; aucun texte public ne décrit les conditions d'emploi attachées aux ventes de drones armés.
- L'évaluation : aucune participation turque à un rapport de forces intérieur n'est documentée en Afrique francophone ; la présence physique progresse ; la maintenance et une partie de la mise en œuvre restent dépendantes du fournisseur.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

- Les expositions : au Mali, selon The Sentry, des drones turcs opèrent dans une chaîne où des officiers russes valident les frappes ; des frappes de drones ayant tué des civils sont documentées au Burkina Faso et au Mali ; au Tchad, des appareils ont été immobilisés pour impayés selon l'AFP ; les allégations relatives à la société SADAT sont démenties et non éclaircies.
- La comparaison : la Chine et les États-Unis proposent aux mêmes États des formats distincts — équipement et investissement sans présence pour la première, renseignement et accès aux minerais pour les seconds. Les États sahéliens combinent ces offres ; ils ne les substituent pas.

POSITION DE L'ÉDITEUR

Stratigma est établi à Istanbul et travaille notamment pour des décideurs et des institutions turcs. Ce numéro porte sur la politique du pays où le cabinet est établi.

Les critères d'évaluation sont ceux que la série a appliqués à la France (numéro 1), à la Russie et à l'Algérie (numéro 3). Ils sont appliqués ici sans aménagement, puis étendus à la Chine et aux États-Unis.

Les éléments favorables et défavorables à l'offre turque sont présentés selon la même règle de preuve. Pour chaque dossier contesté, le texte indique la source, ce qu'elle établit, ce qu'elle n'établit pas et la réponse des autorités turques lorsqu'elle existe ; l'annexe 3 en donne le relevé.

Les discours officiels — turc, français, russe, chinois, américain — sont traités comme des instruments de positionnement dans une concurrence entre puissances dont l'Afrique est l'un des terrains, et non comme des descriptions des résultats.

I. Le dispositif : diplomatie, réseaux, commerce

La politique africaine de la Turquie procède d'une décision d'État datée et documentée : plan d'action pour l'ouverture à l'Afrique en 1998, « Année de l'Afrique » en 2005, statut de partenaire stratégique de l'Union africaine en 2008, puis trois sommets de partenariat — Istanbul en 2008, Malabo en 2014, Istanbul en 2021. Selon les données du ministère des Affaires étrangères reprises par l'agence Anadolu, le réseau diplomatique est passé de 12 ambassades en 2002 à 44 en 2024 ; l'objectif affiché est de 50. Trente-huit États africains disposent d'une ambassade à Ankara, contre 10 en 2008. Selon les autorités turques, le président Erdoğan a effectué plus de cinquante visites dans 31 pays du continent. S'y ajoutent des attachés commerciaux dans 31 pays, contre 4 en 2003, et 48 conseils d'affaires bilatéraux au sein du Conseil des relations économiques extérieures (DEİK).

Ce réseau d'État est doublé d'opérateurs publics ou parapublics. Turkish Airlines dessert 62 villes dans 41 pays africains. L'agence de coopération TİKA dispose de 22 bureaux sur le continent ; l'institut culturel Yunus Emre y compte 18 centres dans 15 pays. La fondation Maarif, créée par la loi en 2016, scolarise environ 25 000 élèves dans plus de 230 établissements de 27 pays africains ; elle gère la plupart des écoles que le mouvement de Fethullah Gülen avait ouvertes sur le continent et dont Ankara a obtenu le transfert après 2016. Environ 62 000 étudiants africains étaient inscrits dans l'enseignement supérieur turc à la fin de 2024. La chaîne publique TRT Afrika diffuse depuis 2023 en français, en anglais, en swahili et en haoussa. L'étude que Bayram Balcı et Issouf Binaté ont consacrée en 2026 à la Turquie en Afrique de l'Ouest (CERI-Sciences Po) identifie trois ressorts à cette implantation : la diplomatie, le religieux et les réseaux.

Les échanges commerciaux entre la Turquie et l'Afrique sont passés de 5,4 milliards de dollars en 2003 à près de 40 milliards en 2025, selon les chiffres présentés le 3 novembre 2026 par le ministre du Commerce, Ömer Bolat : environ 24 milliards d'exportations turques et 16 milliards d'importations. Les exportations vers le continent ont atteint 13,3 milliards de dollars sur les sept premiers mois de 2026, en hausse de 12,6 % sur un an. L'objectif officiel est de 50 milliards de dollars d'échanges en 2028. Les entreprises turques de construction ont réalisé sur le continent 2 118 projets, pour un montant cumulé d'environ 105 milliards de dollars. Le stock d'investissements directs est nettement inférieur : de 7 à 10 milliards de dollars selon les déclarations officielles. La Turquie a conclu des accords de coopération commerciale et économique avec 50 États africains, des accords de protection des investissements avec 33 et des accords de libre-échange avec 5.

Ces volumes sont inégalement répartis. L'Afrique du Nord représentait environ 65 % du commerce turco-africain sur la période 2010-2019 et demeure le premier ensemble partenaire : l'Algérie, le Maroc et l'Égypte sont les principaux marchés, et les échanges avec la seule Algérie dépassent 6 milliards de dollars. En Afrique francophone subsaharienne, les ordres de grandeur sont différents. Les échanges avec le Sénégal s'établissaient à environ 250 milliards de francs CFA en 2024, soit de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars, pour un objectif commun d'un milliard ; ceux avec le Niger atteignent 273 millions de dollars. La présence économique turque dans cet espace repose moins sur le commerce que sur des concessions d'infrastructure. Au Sénégal, le groupement Limak-Summa a achevé l'aéroport international Blaise-Diagne et l'exploite, avec la société publique AIBD, dans le cadre d'une concession de vingt-cinq ans attribuée en 2016. Au Niger, Summa a modernisé l'aéroport Diori-Hamani de Niamey dans le cadre d'un partenariat public-privé, l'a livré en 2019 et en assure la gestion ; la piste a été portée à 3 800 mètres en 2022. En Guinée, Albayrak est concessionnaire depuis 2018 du terminal conventionnel du port de Conakry et a été retenu en 2023 pour l'extension de l'aéroport de la capitale. Ces concessions placent des entreprises turques à la tête d'équipements dont dépendent les États hôtes pour leur accès extérieur. Les cadres bilatéraux sont récents : commission mixte avec le Sénégal, réunie pour la sixième fois à Dakar en avril 2026 ; commission économique et commerciale conjointe avec le Niger, instituée en juin 2026.

Le volet civil. Il est le moins commenté et le plus ancien. Au Niger, l'hôpital de l'amitié Niger-Turquie, construit par TİKA à la suite de la visite de M. Erdoğan à Niamey en janvier 2013, fonctionne sous gestion conjointe ; le protocole relatif à son exploitation et à son transfert a été renouvelé à Ankara le 4 juin 2026 par les deux ministres de la Santé, et le général Tiani a demandé publiquement l'extension de ses services. TİKA y intervient également dans l'irrigation, l'agriculture et l'élevage. Le bureau de TİKA à Dakar a une compétence régionale qui couvre le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Cap-Vert. Selon le président du conseil d'affaires Turquie-Niger du DEİK, environ 500 ressortissants turcs résident au Niger. Ces éléments ne modifient pas les ordres de grandeur économiques ; ils constituent, dans les capitales concernées, la partie de l'offre turque que la population rencontre directement, et celle que les autorités nigériennes ont tenu à citer à côté de la défense.

Le financement. Il constitue le maillon le plus étroit du dispositif. Türk Eximbank, l'agence publique de crédit à l'exportation, vise 59 milliards de dollars de soutien en 2026, tous marchés confondus ; elle est devenue à la fin de 2023 le premier actionnaire souverain non africain de l'Africa Finance Corporation, avec laquelle elle avait conclu un accord de cofinancement, et cette institution a accordé en avril 2026 un prêt de 300 millions de dollars au producteur d'électricité turc Aksa Enerji pour ses centrales africaines. Ces instruments servent le financement de projets commerciaux. Il n'existe pas, à ce jour, d'instrument public turc comparable aux prêts d'État

chinois ou aux fonds souverains du Golfe, et une analyse publiée en août 2026 par le centre de recherche SETA, proche du gouvernement, constate que la Turquie ne peut rivaliser en volume avec les grands bailleurs et que son avantage tient aux modèles de partenariat.

Le vocabulaire officiel qui accompagne ce dispositif — partenariat d'égal à égal, respect mutuel, bénéfice partagé, absence de passé colonial — est un élément de l'offre et doit être analysé comme tel. La Turquie opère en Afrique dans un espace où plusieurs puissances extérieures cherchent simultanément à accroître leur influence. Son discours la positionne dans cette concurrence, au même titre que les discours français, russe, chinois ou américain positionnent leurs auteurs. Il constitue un argument politique et commercial ; il ne constitue pas une mesure des résultats.

L'OFFRE TURQUE EN AFRIQUE : REPÈRES CHIFFRÉS

Réseau : 44 ambassades (12 en 2002) · 38 ambassades africaines à Ankara · attachés commerciaux dans 31 pays · 48 conseils d'affaires DEİK · 62 villes dans 41 pays pour Turkish Airlines · 22 bureaux TİKA · environ 25 000 élèves Maarif dans 27 pays.

Économie : près de 40 milliards de dollars d'échanges en 2025 (5,4 en 2003) · 2 118 projets de construction pour environ 105 milliards de dollars cumulés · 7 à 10 milliards de dollars d'investissements directs · objectif de 50 milliards de dollars d'échanges en 2028.

Défense : accords-cadres militaires avec 35 États africains, accords de formation avec 21, accords d'industrie de défense avec 29 · 11 % des importations d'armes majeures de l'Afrique subsaharienne sur 2021-2025, derrière la Chine (22 %) et la Russie (12 %), selon le SIPRI.

LA COP31 ET LE VOLET CLIMATIQUE

La COP31 se tient à Antalya du 9 au 20 novembre 2026 sous présidence turque, l'Australie conduisant les négociations ; la COP32 est attribuée à l'Éthiopie. La Turquie figure à l'annexe I de la Convention-cadre sans figurer à l'annexe II : elle n'est pas soumise aux obligations de financement des pays développés.

Selon l'analyse de SETA (août 2026), l'Afrique reçoit environ 3 % des financements climatiques mondiaux et emprunte pour ses projets d'énergie propre à des taux de 15 à 18 %, contre 2 à 5 % en Europe et aux États-Unis. Le groupe africain demande le triplement du financement de l'adaptation.

La même analyse propose un mécanisme de coopération climatique Turquie-Afrique reliant la COP31 à la COP32 : pays pilotes, groupes sectoriels, adaptation du modèle turc d'appels d'offres avec contenu local (YEKA), alerte précoce, irrigation. À la date de rédaction, cette proposition n'a pas le statut d'un engagement gouvernemental.

Ce volet correspond à des capacités turques établies — énergies renouvelables, stockage, irrigation — et à une demande africaine formulée. Sa portée dépendra de son financement, qui est le point faible relevé plus haut.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

II. L'offre de sécurité : équipement, formation, présence

L'armement est le segment où la progression turque est la plus rapide. Selon les données du SIPRI publiées en mars 2026, la Turquie a fourni 11 % des armes majeures importées par l'Afrique subsaharienne sur 2021-2025, derrière la Chine (22 %) et la Russie (12 %) ; elle est le onzième exportateur mondial, avec 1,8 % des transferts. Ses exportations de défense et d'aéronautique ont dépassé 10 milliards de dollars en 2025. Le constructeur Baykar compte notamment parmi ses clients africains l'Angola, le Burkina Faso, Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria et le Togo.

Dans les trois États de l'AES, les livraisons ont commencé en 2022 avec le drone Bayraktar TB2 : six appareils pour le Niger cette année-là, premières livraisons au Mali en décembre. Le Mali en alignait au moins dix-sept au début de 2024 et met en œuvre depuis la fin de 2024 le modèle Akıncı, de gamme supérieure, dont une nouvelle remise a eu lieu à Sévaré à la fin de juillet 2026 ; le Burkina Faso a reçu une douzaine de TB2 et d'Akıncı en avril 2024 ; le Niger dispose en outre d'avions légers Hürkuş et de blindés livrés en 2021-2022. Au Tchad, des avions Hürkuş et des drones Anka et Aksungur ont été livrés en 2023-2024. Les motifs du choix sont exposés par les acheteurs eux-mêmes : délais de livraison courts, absence de conditionnalité politique, prix d'acquisition compris entre 2 et 5 millions de dollars pour un TB2. Ils correspondent au diagnostic que ces États avaient posé sur l'offre occidentale et que le numéro de septembre a décrit à propos du choix russe.

La formation constitue le deuxième format. Des militaires maliens et nigériens ont achevé en juin 2026 un stage de forces spéciales à Isparta. Le Niger et la Turquie sont liés depuis 2020 par un accord de formation et de coopération militaires. Le 7 avril 2026, les ministres de la Défense turc et nigérien ont signé à Ankara un protocole prévoyant le déploiement d'instructeurs turcs dans des bases nigériennes ; les effectifs, le calendrier et les lieux n'ont pas été publiés. Middle East Eye, qui avait révélé le projet en septembre 2025, évoquait des commandos et des membres des forces spéciales ayant servi en Syrie et en Irak, chargés de former et de conseiller, sans participation aux opérations de combat ; les ordres de grandeur rapportés varient selon les reprises. Le Critical Threats Project qualifie le Niger d'État d'ancrage de la Turquie au Sahel. Un accord de coopération militaire et financière avait été conclu avec le Niger en juillet 2025 ; un protocole additionnel de même nature a été signé avec le Sénégal en août 2025.

Le troisième format est la présence. Elle est ancienne hors de l'espace francophone : en Somalie, le centre de formation TURKSOM fonctionne depuis 2017, au moins 16 000 soldats somaliens y ont été formés, le contingent turc est passé d'environ 400 à 800 hommes au début de 2025 et le Parlement a autorisé un plafond de 2 500 ; en Libye, des forces turques sont stationnées dans l'Ouest depuis 2020. Dans l'espace francophone, elle est récente : à la suite d'un accord conclu en janvier 2025, la Turquie utilise l'ancienne emprise française d'Abéché, dans l'est du Tchad, pour la mise en œuvre de drones, avec des conseillers et des opérateurs. Le protocole nigérien d'avril 2026 en constitue le second cas.

Le salon BAMEX illustre la méthode. Organisé à Bamako du 9 au 13 novembre 2026 par la société turque The Peak Defense avec le ministère malien de la Défense, il a réuni pour sa deuxième édition plus de vingt entreprises turques — dont Baykar, Aselsan et Roketsan —, des exposants chinois, allemands et soudanais et des délégations d'une quarantaine d'États africains, autour d'un programme consacré aux achats d'armement et à la production locale. Baykar y a présenté son avion de combat sans pilote Kızılelma sous livrée malienne ; aucune commande n'a été annoncée. Le secrétaire permanent du Conseil national de sécurité malien, le général

Yamoussa Camara, y a déclaré à l'agence Anadolu que la coopération entre États de l'AES ne suffisait pas à couvrir leurs besoins de sécurité et qu'elle devait être complétée par un approfondissement de la coopération avec la Turquie. Le 10 novembre, en marge du salon, le commandant du commandement américain pour l'Afrique a été reçu par le chef de l'État malien.

L'OFFRE DE SÉCURITÉ : TROIS FORMATS

Équipement : drones TB2 et Akıncı (Mali, Burkina Faso, Niger, Togo), Anka et Aksungur (Tchad), avions Hürkuş (Niger, Tchad), blindés ; salon BAMEX à Bamako (2025, 2026).

Formation : stages en Turquie (forces spéciales maliennes et nigériennes, Isparta, juin 2026) ; formation sur place prévue au Niger (protocole du 7 avril 2026) ; accords de coopération militaire et financière (Niger, Sénégal).

Présence : emprise de drones à Abéché (Tchad, depuis 2025) ; hors espace francophone, centre TURKSOM en Somalie (2017) et dispositif en Libye occidentale (2020).

III. Le cadre juridique et les positions officielles turques

L'évaluation d'une offre de sécurité suppose de connaître les règles que le fournisseur s'applique et ce qu'il dit lui-même de son action. Cette section les expose telles qu'elles sont publiées.

Le régime d'exportation. La loi n° 5201 de 2004 soumet la production et l'exportation des matériels de guerre inscrits sur une liste annuelle au contrôle du ministère de la Défense nationale ; l'autorisation d'exporter est délivrée par ce ministère après avis de l'état-major et du ministère des Affaires étrangères. Le règlement d'application exige un certificat d'utilisateur final, visé par l'autorité compétente de l'État acheteur, par lequel celui-ci s'engage à ne pas réexporter le matériel sans l'accord du vendeur. La Turquie est membre fondateur de l'Arrangement de Wassenaar (1996) et déclare chaque année ses transferts au Registre des armes classiques des Nations unies ; elle affirme appliquer tous les embargos du Conseil de sécurité. Elle a signé le Traité sur le commerce des armes le 2 juillet 2013 ; selon son ministère des Affaires étrangères, la procédure de ratification est en cours, et sa délégation a déclaré aux conférences des États parties de 2023 et de 2025 qu'elle en observait les objectifs et les principes. Elle n'est donc pas liée par l'obligation d'évaluation du risque que ce traité impose avant toute exportation. Ni les États-Unis ni la Russie ne sont parties au traité ; la Chine y a adhéré en 2020.

Ce que ce cadre ne dit pas. Le certificat d'utilisateur final porte sur la réexportation, non sur l'emploi. Aucun texte public ne décrit les conditions d'emploi attachées aux ventes de drones armés, les obligations de compte rendu de l'acheteur ni les conséquences d'un emploi contraire au droit international humanitaire. Le seul contrat dont le contenu ait été rendu public — celui des Akıncı maliens, publié par Jeune Afrique et analysé par The Sentry — exonère le constructeur des dommages résultant de l'usage des appareils (article 18). Cette absence n'est pas propre à la Turquie : les ventes russes et chinoises aux mêmes États ne sont assorties d'aucune condition publique. Elle distingue cependant l'offre turque des régimes européens et canadien, et elle prive Ankara d'un argument lorsque l'emploi de ses équipements est mis en cause.

La doctrine exprimée. Lors de la visite du général Tiani, le 4 juin 2026, le président Erdoğan a rappelé que la Turquie développait ses relations avec les États africains sur la base du partenariat d'égal à égal, du respect mutuel et du bénéfice partagé, et déclaré qu'elle se tenait

aux côtés des pays amis dans la lutte contre les organisations terroristes qui déstabilisent le Sahel. Dans un entretien accordé à CNN Türk le 2 juillet 2026, le ministre des Affaires étrangères, Hakan Fidan, a présenté l'approche turque comme la prise en charge des problèmes d'une région par les États de cette région, appliquée dans le Caucase et les Balkans et, selon ses termes, tentée en Afrique ; il a cité la Libye et les pays situés au sud parmi les espaces où la Turquie conduit une politique étrangère active, et l'Afrique parmi les sujets désormais abordés dans les consultations avec la Russie. Devant le Parlement, il a rangé le partenariat africain parmi les éléments les plus dynamiques de la politique étrangère turque. Ces déclarations établissent deux points : Ankara décrit elle-même son action africaine comme une politique étrangère, économique et de sécurité, et elle traite la présence russe en Afrique comme un sujet de dialogue avec Moscou.

Les réponses aux mises en cause. Sur l'envoi allégué de combattants syriens au Niger, le ministère turc de la Défense a répondu à l'AFP en mai 2024 que ces affirmations étaient fausses ; la société SADAT a déclaré à la BBC en juillet 2024 qu'elle n'exerçait aucune activité au Niger ; le ministère des Affaires étrangères, sollicité par la BBC, n'a pas répondu. Sur le Soudan, Ankara dément toute livraison directe de drones à l'armée soudanaise, selon la formulation retenue par Chatham House en mai 2026. Sur la Somalie, les autorités turques ont rejeté en mai 2026 l'idée que leur présence militaire servirait une faction. Sur les frappes de drones ayant tué des civils au Burkina Faso et au Mali, sur le contrat malien et sur la chaîne de décision décrite par The Sentry, nous n'avons identifié aucune prise de position publique des autorités turques ni du constructeur à la date de rédaction.

IV. Le Sahel central : état des relations avec les trois États de l'AES

Mali. La relation est d'abord une relation d'équipement. Elle est documentée par le rapport que l'organisation The Sentry a publié le 16 septembre 2026 à partir du contrat des Akıncı. Ce contrat, d'un montant de 210 millions de dollars pour six appareils, a été signé le 15 août 2024 non par le ministère de la Défense, mais par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité d'État (ANSE), le colonel Modibo Koné, dont le service relève directement du chef de l'État. La loi de finances pour 2024 attribuait à l'ANSE environ 30 millions de dollars, soit un septième du montant ; The Sentry indique n'avoir trouvé aucun compte public de l'origine des fonds. L'article 19 assimile à un cas de force majeure l'impossibilité pour Baykar d'obtenir une licence d'exportation pour un composant ou pour le système, ce qui lui permet de se retirer sans responsabilité ; le Mali ne bénéficie d'aucune clause équivalente, et ni les actes de gouvernement, ni les sanctions, ni un coup d'État ne suspendent son obligation de paiement.

Le même rapport décrit l'emploi des appareils. Ils sont mis en œuvre par les forces armées maliennes, avec un soutien turc en formation et en assistance ; Baykar ne les opère pas. L'Africa Corps met en œuvre de son côté des bombardiers Su-24M. Une enquête antérieure de la même organisation conclut que la validation des frappes remonte à des officiers russes, et des témoignages décrivent des drones turcs observant des objectifs ensuite frappés par des avions russes. Ces éléments reposent sur une source et n'ont pas été recoupés. S'ils sont exacts, des systèmes turcs, payés par un service rattaché à la présidence malienne, sont employés dans une chaîne de décision où intervient le commandement russe. Les recommandations du rapport que nous avons relevées ne s'adressent ni à la Turquie ni au constructeur : elles demandent aux États qui délivrent des licences pour des composants — l'Ukraine et le Canada sont cités — de les réexaminer, et à l'Union européenne, au Royaume-Uni, au Canada et à l'Australie de

sanctionner M. Koné. Le partenaire de sécurité principal de Bamako demeure la Russie, dont le contingent est évalué entre 2 000 et 2 500 hommes. Ankara a condamné les attaques du 25 avril 2026. Les analystes interrogés par RFI jugent improbable une intervention turque directe et envisagent l'envoi de conseillers si Bamako en faisait la demande ; ils relèvent que les autorités maliennes cherchent à réduire leur dépendance à l'égard de Moscou.

Niger. La relation est la plus diversifiée des trois. Elle comprend l'accord de formation de 2020, un mémorandum minier signé en octobre 2024, qui facilite l'accès d'entreprises turques à l'or et à l'uranium, l'accord militaire et financier de 2025, le protocole d'avril 2026 sur les instructeurs et les quatre textes signés lors de la visite du général Tiani à Ankara, du 3 au 5 juin 2026 : commission économique et commerciale conjointe, enseignement supérieur pour 2026-2030, exploitation de l'hôpital de l'amitié, consultations diplomatiques. Les entretiens ont porté, selon la partie turque, sur la défense, la sécurité, l'énergie, les mines, le commerce, l'investissement, l'éducation, la santé et l'agriculture, ainsi que sur la formation militaire et le renseignement. Cette visite était le premier déplacement du chef de l'État nigérien hors d'Afrique depuis 2023. Niamey dispose désormais de trois partenaires de sécurité extérieurs aux fonctions distinctes : la Russie, dont l'Africa Corps est stationné sur la base aérienne 101 et a contribué à réduire la mutinerie des 28 et 29 août ; l'Algérie, qui a dépêché des avions de combat le 30 août, signé un protocole de coopération militaire le 21 octobre et engagé fin octobre un déploiement de troupes ; la Turquie, qui a fourni la flotte de drones et doit assurer une formation sur place.

Burkina Faso. La relation reste la moins formalisée. Les drones turcs y sont en service depuis 2022 et les autorités leur attribuent publiquement un rôle central dans la conduite des opérations. La première session de consultations politiques entre les deux pays s'est tenue à Ankara le 20 octobre 2026 ; la partie turque y a exprimé le souhait de conclure un accord de défense et de sécurité, et la session suivante est prévue à Ouagadougou en 2027.

Dans les trois pays, l'offre turque s'ajoute au dispositif russe ; elle ne le remplace pas. Aucune des trois capitales n'a présenté le partenariat turc comme une alternative à l'Africa Corps. Aucun document public n'établit de coordination opérationnelle entre Ankara et Moscou sur ce terrain ; le ministre turc des Affaires étrangères a toutefois indiqué que l'Afrique figurait parmi les sujets de consultation entre les deux capitales. Une analyste du cabinet Control Risks, Beverly Ochieng, a indiqué à RFI que des paramilitaires russes au Mali s'étaient procuré des équipements par l'intermédiaire de la Turquie ; cette information n'a pas été confirmée par ailleurs. La configuration observée est celle que le numéro d'août avait décrite : des États qui répartissent leurs dépendances entre plusieurs fournisseurs, chacun couvrant une fonction.

V. Deux paramètres extérieurs : la Libye et l'Algérie

La Libye est le pays africain où l'engagement turc est le plus ancien et le plus lourd. Le mémorandum de délimitation maritime signé en novembre 2019 avec le gouvernement de Tripoli, suivi de l'intervention militaire de 2020, avait placé Ankara dans un seul camp. Depuis 2025, la Turquie traite avec les deux autorités : réception de Saddam Haftar à Ankara, programmes de formation au profit des forces de l'Est, entretien du ministre turc de la Défense avec Saddam Haftar et avec le vice-ministre de la Défense de Tripoli en marge du salon SAHA 2026. Le 20 octobre 2026, la Chambre des représentants siégeant dans l'Est a ratifié à l'unanimité le mémorandum de 2019, qu'elle avait rejeté six ans plus tôt, et a abrogé ses décisions de 2020 rompant les relations avec Ankara ; son ancien président, Aguila Saleh, opposé au texte, avait été écarté au début du mois.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Le différend juridique. Il doit être exposé dans ses deux termes. Pour la Grèce, la Turquie et la Libye n'ont pas de côtes se faisant face ou adjacentes, et le tracé ignore les droits que la Crète et les autres îles grecques tiennent du droit de la mer ; l'Union européenne considère depuis décembre 2019 que le mémorandum porte atteinte aux droits souverains d'États tiers, n'est pas conforme au droit de la mer et ne peut produire d'effets juridiques à leur égard ; l'Égypte a rejeté la ratification le 21 octobre. Pour la Turquie, qui n'est pas partie à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, la délimitation relève du principe d'équité, les îles ne peuvent priver un État continental de son plateau, et l'accord a été conclu avec le gouvernement libyen reconnu par les Nations unies. La ratification par l'Est retire aux opposants l'argument tiré de l'absence d'approbation parlementaire libyenne ; elle ne modifie pas la position des États tiers. Pour les États africains invités à Tripoli, ce différend est extérieur à leurs intérêts directs ; il détermine cependant une partie des relations de la Turquie avec l'Union européenne et l'Égypte, deux de leurs partenaires.

Deux conséquences intéressent l'Afrique francophone. La première est le sommet lui-même : le quatrième sommet du partenariat Turquie-Afrique se tiendra à Tripoli les 8 et 9 décembre 2026, en application d'une décision prise à l'Union africaine en février 2025 et d'un accord de siège signé en juillet 2026 ; la presse turque annonce la venue du président Erdoğan. La seconde tient à la logistique russe. Le numéro de septembre a établi que le ravitaillement de l'Africa Corps au Sahel transite par des bases situées dans la zone tenue par le camp Haftar. La Turquie dispose désormais d'une relation établie avec chacune des deux autorités libyennes, y compris celle dont dépend ce corridor. Aucun élément public n'indique qu'Ankara ait cherché à utiliser cette position contre le dispositif russe ; les deux présences coexistent en Libye comme elles coexistent au Mali.

L'Algérie est à la fois le premier partenaire économique de la Turquie en Afrique et un acteur de sécurité du Sahel dont le rôle a changé en trois mois. Les présidents Tebboune et Erdoğan ont coprésidé à Ankara, le 7 mai 2026, la première session du Conseil de coopération stratégique de haut niveau et fixé un objectif de 10 milliards de dollars d'échanges ; plus de 1 600 entreprises turques sont implantées en Algérie, et le Sahel figure à l'ordre du jour des consultations politiques bilatérales. Depuis la mutinerie de Niamey, Alger a successivement envoyé quatre avions de combat (30 août), signé un protocole de coopération militaire avec le Niger (21 octobre), obtenu de son Parlement l'autorisation d'un déploiement (25 octobre) et fait franchir la frontière à une colonne militaire à la fin d'octobre, ce que la presse régionale présente comme le premier engagement de l'armée algérienne à l'étranger depuis 1973. L'Union européenne a demandé des précisions sur le fondement et les objectifs de l'opération.

Le numéro de septembre relevait que l'offre algérienne satisfaisait les critères de la série tout en portant les intérêts propres d'un État riverain. Le passage, en deux mois, de la livraison de capacités au déploiement de troupes confirme cette réserve. La comparaison avec la Turquie porte sur la structure des intérêts. L'Algérie partage avec le Niger et le Mali des frontières, des projets de gazoduc et de route transsaharienne, et des contentieux : en avril 2025, sa défense aérienne a abattu un drone malien de type Akıncı, ce qui a provoqué une rupture de quinze mois avec Bamako. La Turquie n'a ni frontière ni projet d'infrastructure propre dans la zone ; ses intérêts y sont commerciaux, miniers et industriels. Cette différence réduit pour Ankara le risque de contentieux territorial avec ses partenaires ; elle réduit aussi son intérêt à s'engager au sol. Les relations d'Ankara avec Alger, Niamey et Bamako sont simultanées, et du matériel turc s'est déjà trouvé au centre d'un différend entre deux de ces capitales.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

VI. Les autres offres : la Chine et les États-Unis selon les mêmes critères

La série a évalué la France, la Russie et l'Algérie. Deux partenaires n'ont pas encore fait l'objet d'un examen propre. Ils sont évalués ici de manière succincte, parce que l'offre turque ne peut être située sans eux.

La Chine. Elle est le premier fournisseur d'armes majeures de l'Afrique subsaharienne (22 % sur 2021-2025). Au Sahel central, le groupe public Norinco a conclu avec le Mali, en septembre 2024, un accord portant sur des équipements, de la formation et un transfert de technologie ; des systèmes de défense antiaérienne Yitian-L ont été livrés au Mali par la Guinée jusqu'au début de 2026, et des systèmes Sky Dragon 30 sont apparus au Burkina Faso en septembre 2026. La Chine n'entretient aucune présence militaire dans la zone. Son poids est d'abord économique : deux mines de lithium dans le sud du Mali, plus de 30 millions de dollars d'aide au Burkina Faso en 2025 ; une étude du Foreign Policy Research Institute (juillet 2026) la décrit comme le centre de gravité matériel du Burkina Faso. Appliqués à cette offre, les critères donnent le résultat suivant : le premier est satisfait, puisque l'offre ne comporte pas de présence ; le deuxième l'est au vu des faits, aucune participation chinoise à un rapport de forces intérieur n'étant documentée ; le troisième est annoncé par l'accord Norinco et n'est pas vérifiable à ce jour. Les limites sont d'un autre ordre : le Centre d'études stratégiques de l'Afrique relève des contrôles à l'exportation moins stricts et des détournements d'armes vers des groupes armés, et la dépendance créée est financière et minière plutôt que militaire. Le discours chinois de non-ingérence et de refus de la compétition entre puissances est, comme les autres, un instrument de positionnement : la Chine est en concurrence directe avec la Turquie sur le segment de l'armement, et le salon de Bamako accueillait ses industriels.

Les États-Unis. Après le retrait du Niger en 2024, Washington a rouvert des canaux avec les trois États de l'AES. Les sanctions visant le ministre malien de la Défense et plusieurs responsables ont été levées le 27 février 2026 ; le haut responsable du département d'État pour l'Afrique, Nick Checker, s'est rendu en mars à Bamako, Ouagadougou et Niamey ; la reprise de vols de surveillance au-dessus du Mali est en négociation ; le commandant du commandement pour l'Afrique, le général Dagvin Anderson, a été reçu par le général Goïta à Bamako le 10 novembre 2026, sans annonce d'accord. L'offre américaine, telle qu'elle est rapportée, associe le renseignement et l'accès aux minerais — uranium, lithium, or. Elle n'est pas encore constituée et ne peut être évaluée que par anticipation : le renseignement aérien est un service au sens du premier critère ; l'abandon de la conditionnalité politique rapproche l'offre américaine de celles de ses concurrents ; aucun transfert de compétences n'est évoqué. Pour Ankara, ce retour a deux effets. Il introduit un fournisseur de renseignement dont les moyens dépassent ceux de tout autre partenaire. Il confirme aussi que l'appartenance de la Turquie à l'OTAN ne lui confère aucun rôle d'intermédiaire que Washington jugerait nécessaire : les États-Unis traitent directement avec Bamako.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Les offres de sécurité au Sahel central selon les trois critères de la série

Partenaire	Format dominant	1. Service plutôt que présence	2. Équilibre intérieur	3. Transfert vérifiable
France	Bases et opérations jusqu'en 2022-2025 ; depuis, formation et renseignement (Tchad)	Non satisfait dans le format antérieur ; format actuel réduit au service	Contesté par les États concernés, motif de la rupture	Formation ancienne ; autonomie non atteinte au terme de la période
Russie	Contingents de l'Africa Corps (Mali, Niger, Burkina Faso)	Non satisfait : la présence est le service	Non satisfait : intervention à Niamey les 28-29 août 2026	Limité
Algérie	Appui aérien, protocole militaire, déploiement au Niger (octobre 2026)	Satisfait jusqu'en août 2026 ; en évolution depuis	Intervention à la demande des autorités ; intérêts d'État riverain	Formation proposée ; trop récent pour être mesuré
Chine	Armement, investissement minier, aide ; aucune présence	Satisfait	Satisfait au vu des faits	Annoncé (accord Norinco-Mali, 2024) ; non vérifiable
États-Unis	Offre en négociation : renseignement aérien, minerais	Service, si l'accord aboutit	Conditionnalité levée en 2026	Non évoqué
Turquie	Drones, formation, réseaux civils ; emprise à Abéché, instructeurs prévus au Niger	Satisfait pour l'essentiel ; présence en progression	Satisfait au vu des faits établis ; réserves (contrat ANSE, SADAT)	Partiellement satisfait

Lecture : les appréciations relatives à la France, à la Russie et à l'Algérie résument les numéros 1 et 3 ; celles relatives à la Chine et aux États-Unis sont établies dans la présente section ; celle relative à la Turquie est justifiée à la section VII.

VII. Évaluation de l'offre turque selon les critères de la série

Le numéro de septembre a formulé trois exigences que les États sahéliens sont en position d'adresser à tout partenaire de sécurité. Elles sont appliquées ici à la Turquie, sur la base des seuls éléments publics.

Premier critère : un service plutôt qu'une présence. L'essentiel de l'offre turque en Afrique francophone relève du service : vente d'équipements, formation en Turquie, assistance technique. La Turquie n'y entretient pas de garnison affectée à la protection d'un pouvoir. La présence physique progresse cependant : emprise d'Abéché depuis 2025, instructeurs prévus dans des bases nigériennes par le protocole de 2026, dont les effectifs ne sont pas publics. Le critère est satisfait pour l'essentiel, avec une évolution en sens contraire qui devra être suivie. Le précédent somalien indique la trajectoire possible : un centre de formation ouvert en 2017, un contingent doublé en 2025, un plafond parlementaire de 2 500 hommes.

Deuxième critère : l'absence de position dans l'équilibre intérieur. Aucune source ne fait état d'une participation de forces turques à un affrontement interne à un État partenaire d'Afrique francophone. À Niamey, les 28 et 29 août, l'issue a été déterminée par l'Africa Corps, puis consolidée par l'Algérie ; aucune intervention turque n'est rapportée. Trois éléments limitent ce constat. Le contrat malien des Akıncı a été conclu par le service de sécurité rattaché à la présidence et non par le ministère de la Défense, ce qui place cet équipement au plus près du centre du pouvoir. La société privée SADAT fait l'objet d'allégations répétées : l'Observatoire

syrien des droits de l'homme lui attribue le recrutement d'environ 1 000 à 1 100 combattants syriens envoyés au Niger depuis la fin de 2023 pour garder des sites économiques, et Jeune Afrique a rapporté en 2024 qu'elle avait formé au Mali des unités chargées de la protection du chef de l'État ; SADAT et le ministère turc de la Défense démentent, et ces informations n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Enfin, hors de l'espace francophone, une étude de Chatham House d'octobre 2026 relève que la Turquie est perçue en Somalie comme soutenant le gouvernement fédéral et que des opposants contestent sa neutralité, ce qu'Ankara rejette. Le critère est satisfait au vu des faits établis ; il ne le serait pas si les allégations relatives à SADAT étaient confirmées, et le cas somalien montre qu'une présence durable finit par être lue comme une position.

Troisième critère : un transfert de compétences vérifiable. Les stages en Turquie, la formation sur place prévue au Niger et le thème de la production locale retenu pour BAMEX 2026 vont dans ce sens. Les éléments disponibles sur l'usage des équipements indiquent toutefois une dépendance persistante. Au Tchad, selon l'AFP, le pilotage et la maintenance des drones sont en partie assurés par des opérateurs turcs. Au Mali, le soutien turc en formation et en assistance se poursuit, et l'article 19 du contrat fait dépendre la disponibilité du système de licences d'exportation de pays tiers sur lesquelles ni Bamako ni Ankara n'ont la main. Aucun élément public n'indique qu'un État client d'Afrique francophone dispose à ce jour d'une capacité autonome de maintien en condition de ces appareils. Le critère est partiellement satisfait.

Sur l'expression « troisième voie ». Elle est exacte en ce qu'elle distingue l'offre turque de celle de l'ancienne puissance coloniale, dont elle n'a ni le passif historique en Afrique subsaharienne ni le format de bases, et de celle de la Russie, dont elle n'a pas la fonction de protection des régimes. Elle est inexacte si elle suggère une relation d'une autre nature. Interrogé en 2025, l'historien Issouf Binaté estimait que la stratégie turque ne différait pas fondamentalement, dans son contenu, de celles de la France ou de la Chine. Le tableau de la section VI montre en outre que la Turquie n'est pas seule sur cette voie : la Chine satisfait les deux premiers critères plus nettement qu'elle, sans présence et avec des moyens financiers supérieurs. Ce qui distingue l'offre turque est la combinaison, chez un même partenaire, de l'armement, de la formation, des concessions d'infrastructure, de l'école et de l'hôpital. Son principal effet, pour les États partenaires, est d'accroître le nombre d'options entre lesquelles ils arbitrent.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

Service plutôt que présence — satisfait pour l'essentiel. Pas de garnison de protection ; emprise à Abéché et instructeurs prévus au Niger.

Absence de position dans l'équilibre intérieur — satisfait au vu des faits établis. Réserves : contrat malien conclu par la sécurité d'État ; allégations relatives à SADAT, démenties et non vérifiées ; perception de partialité en Somalie.

Transfert de compétences vérifiable — partiellement satisfait. Formation effective ; maintenance et, au Tchad, mise en œuvre encore dépendantes du fournisseur ; composants soumis à des licences de pays tiers.

VIII. Limites et dossiers ouverts

Le poids économique en Afrique francophone. Les indicateurs d'ensemble ne se retrouvent pas dans cet espace. Les échanges avec le Sénégal et le Niger réunis représentent moins de 2 % du commerce turco-africain ; l'objectif d'un milliard de dollars avec Dakar suppose un doublement. Le commerce est excédentaire pour la Turquie, de l'ordre de 8 milliards de dollars à l'échelle du continent en 2025. Lors du forum d'affaires Turquie-Afrique d'octobre 2025, la présidente du Conseil africain des affaires a demandé que le partenariat repose sur l'investissement, le transfert de technologie et l'industrialisation. Le stock d'investissements directs est sans commune mesure avec le volume des contrats de construction, qui sont des prestations rémunérées et non des apports de capitaux.

Le coût d'usage. Le cas tchadien est le mieux documenté. Selon Le Monde, les drones Anka et Aksungur livrés en 2024 se sont révélés trop coûteux à mettre en œuvre pour N'Djamena ; selon une source citée par l'AFP le 1er octobre 2026, certains appareils ont été immobilisés à plusieurs reprises en raison d'impayés de 50 millions de dollars, ce qu'un officier supérieur tchadien dément. Dans le même temps, le Tchad a repris depuis le printemps 2026 une coopération discrète avec la France — formation, renseignement, sans base permanente. Au Mali, le montant du contrat des Akıncı représente environ sept fois le budget annuel de l'agence qui l'a signé, et son financement n'est pas retracé dans les comptes publics. Le prix d'acquisition du TB2 est bas ; le coût de possession des systèmes plus lourds ne l'est pas, et l'offre turque ne comporte pas, à ce jour, de mécanisme public de financement de ce coût.

L'efficacité. Les drones ont donné aux armées sahéliennes une capacité aérienne qu'elles détiennent en propre. Ils n'ont pas modifié la trajectoire du conflit. Au Mali, le blocus des approvisionnements en carburant imposé par le JNIM depuis septembre 2025, les attaques coordonnées du 25 avril 2026 et la perte de Kidal sont intervenus alors que ces appareils étaient en service depuis plus de trois ans. La déclaration du général Camara à BAMEX en prend acte. L'équipement est une condition de la reprise de l'initiative, non une condition suffisante ; la Turquie ne propose pas d'assumer la conduite des opérations, et aucun État sahélien ne le lui demande.

L'emploi des équipements et les pertes civiles. Les faits établis sont les suivants. Au Burkina Faso, Human Rights Watch a attribué à des drones TB2 de l'armée trois frappes ayant tué au moins 60 civils entre août et novembre 2023. Au Mali, l'organisation a documenté des frappes de drones de l'armée à Guimbé le 25 avril 2026 (douze enfants et adolescents tués), à Tené le 17 mai (dix adultes), sur un centre de santé de la région de Kidal le 29 juillet, sur le marché au bétail de Tombonkoré, dans la région de Bandiagara, le 19 août (six hommes tués, une vingtaine de blessés) et à Guélédié, dans la région de Mopti, le 16 septembre (huit civils tués) ; elle ne précise pas le type d'appareil et rappelle que le Mali met en œuvre des TB2 et des Akıncı. Amnesty International a documenté deux frappes à Amasrakad en mars 2024 (au moins treize civils tués, dont sept enfants). Selon les données de l'ACLED citées par Human Rights Watch, les forces maliennes et l'Africa Corps ont conduit d'avril à août 2026 47 frappes de drones ayant causé 94 morts civiles, contre 22 frappes et 44 morts un an plus tôt ; sur trois ans, The Sentry relève 731 morts civiles dans 199 frappes aériennes. Les courriers adressés par Human Rights Watch aux autorités maliennes et russes sont restés sans réponse.

Ces frappes sont décidées et exécutées par les armées nationales ; aucune enquête publiée ne met en cause le constructeur ou des personnels turcs dans le choix des cibles. La responsabilité de l'État exportateur est d'un autre ordre que celle d'un contingent qui participe aux opérations.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Elle n'est pas nulle pour autant, et elle produit trois effets concrets. Le premier est juridique : la demande de réexamen des licences de composants, adressée à des États tiers, vise la chaîne d'approvisionnement du constructeur ; le précédent canadien — suspension en 2020 des licences de capteurs destinés aux TB2, levée après 2024 — montre que ce levier a déjà été actionné. Le deuxième est politique : au Mali, la distinction entre l'offre turque et le dispositif russe, sur laquelle repose l'idée de troisième voie, s'efface si les appareils turcs opèrent dans une chaîne de décision où interviennent des officiers russes. Le troisième est sécuritaire : le JNIM, qui a appelé en 2024 à l'arrêt des ventes de drones turcs, désigne nommément la Turquie dans sa communication, ce qui expose ses ressortissants, ses écoles, ses chantiers et ses concessions dans la région.

Les dossiers non éclaircis. Les allégations relatives à SADAT reposent sur un nombre limité de sources, dont la principale est une organisation de suivi du conflit syrien, et sont démenties ; elles sont néanmoins reprises depuis deux ans par la presse et par des centres de recherche, y compris dans des publications d'États partenaires, et l'absence de réponse publique détaillée leur laisse cours. Le dossier soudanais, extérieur à l'espace francophone, y produit des effets. Le Washington Post a publié en mars 2025 des documents relatifs à un contrat de 120 millions de dollars entre Baykar et l'organisme d'industrie de défense soudanais — drones TB2, stations de contrôle, 600 munitions, assistance technique sur place ; Le Monde a décrit en août 2026 la Turquie comme le principal soutien militaire de l'armée soudanaise, avec un financement saoudien ; le président Erdoğan a reçu le général al-Burhan à Ankara en juin 2026. Ankara dément toute livraison directe. Selon Chatham House, les frappes de drones, tous belligérants confondus, sont à l'origine de plus de 80 % des 880 morts civiles documentées au Soudan entre janvier et avril 2026. Le 20 août 2026, le Tchad a accusé l'armée soudanaise d'avoir frappé un convoi à plus de cent kilomètres à l'intérieur de son territoire ; rien n'établit l'emploi d'un appareil turc. Le Tchad se trouve ainsi partenaire de la Turquie et exposé à un conflit dans lequel du matériel turc est, selon ces informations, employé par l'un des belligérants. Enfin, le Critical Threats Project relève que des contrats conclus au Niger et en Somalie bénéficient à des entreprises proches du pouvoir turc, ce qu'il présente comme une question de gouvernance ; les concessions décrites à la section I, attribuées de gré à gré ou contestées localement pour leur opacité, relèvent de la même observation.

La dépendance au paramètre libyen. La tenue du sommet de décembre à Tripoli, la portée du mémorandum maritime et l'accès au Sahel par le sud libyen dépendent d'un processus d'unification institutionnelle que la Turquie soutient mais ne maîtrise pas. La ratification du 20 octobre a renforcé la position d'Ankara en Méditerranée orientale et ravivé l'opposition de la Grèce, de l'Égypte et de l'Union européenne. Un engagement africain dont le point d'appui principal est un État divisé reste tributaire de cette division.

Signaux à suivre

20 novembre 2026 — Clôture de la COP31 : toute annonce turque relative à un mécanisme de coopération climatique avec l'Afrique, et son financement.

8-9 décembre 2026 — Sommet de Tripoli : niveau de représentation des États d'Afrique francophone, contenu de la déclaration et du plan d'action, conditions de sécurité.

Novembre-décembre 2026 — Suites de BAMEX 2026 : toute annonce de commande, notamment malienne, et tout engagement relatif à la production ou à la maintenance locales.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Fin 2026 — Niger : arrivée, effectifs et implantation des instructeurs turcs ; modalités de coexistence avec l'Africa Corps et avec le contingent algérien.

En continu — Mali : suites des rapports de Human Rights Watch et de The Sentry ; décisions des États fournisseurs de composants sur leurs licences ; toute prise de position turque sur les conditions d'emploi des drones.

En continu — Mali : issue des discussions américano-maliennes sur les vols de surveillance, et leur articulation avec les moyens turcs et russes.

2027 — Burkina Faso : conclusion de l'accord de défense et de sécurité évoqué le 20 octobre ; session de consultations politiques de Ouagadougou.

En continu — Tchad : règlement des arriérés, disponibilité des drones, format de la coopération française, retombées du conflit soudanais.

En continu — Libye : mise en œuvre du mémorandum maritime, réactions grecque, égyptienne et européenne, avancement de l'unification institutionnelle.

En continu — Turquie : ratification du Traité sur le commerce des armes, dont la procédure est déclarée en cours depuis 2013.

Début 2027 — Chiffres du commerce turco-africain pour 2026 : écart à l'objectif de 50 milliards de dollars, part de l'Afrique francophone subsaharienne, progression vers le milliard de dollars avec le Sénégal.

En continu — Algérie-Turquie : coordination ou concurrence au Niger ; place du Sahel dans les prochaines consultations bilatérales.

Implications

Pour les décideurs turcs. Les limites relevées dans ce numéro ne tiennent pas à la conception de l'offre ; elles tiennent à des points que la décision publique peut traiter. Six d'entre eux relèvent de la seule compétence d'Ankara.

- **Les conditions d'emploi.** Le régime de la loi n° 5201 contrôle la destination des matériels, non leur usage. La publication de clauses d'emploi et de compte rendu attachées aux ventes de drones armés, et leur inscription dans les autorisations délivrées par le ministère de la Défense, donnerait à la Turquie une position opposable lorsque l'emploi de ses équipements est contesté ; elle la distinguerait de ses deux concurrents directs, qui n'en ont aucune.
- **La chaîne de décision au Mali.** Si les éléments rapportés par The Sentry sont exacts, des systèmes turcs sont engagés sous validation russe. Ce point relève du dialogue avec Bamako et, selon les termes du ministre des Affaires étrangères, des consultations avec Moscou. Il conditionne la crédibilité de la distinction entre l'offre turque et le dispositif russe.
- **Les composants sous licence étrangère.** Les recommandations adressées aux États fournisseurs de composants visent le point de la chaîne industrielle que la Turquie ne contrôle pas. Le risque porte sur l'ensemble des exportations du constructeur, non sur le seul marché malien ; il se traite par la substitution nationale des composants et par le point précédent.
- **Les dossiers contestés.** Les démentis opposés aux allégations relatives à SADAT et au Soudan tiennent en une phrase ; les allégations occupent des rapports entiers. Une réponse documentée — statut de la société, activités autorisées, régime des livraisons au Soudan — relève du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Défense. La ratification du

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Traité sur le commerce des armes, signé en 2013, aurait le même effet à un niveau plus général.

- **Le financement du maintien en condition.** Le cas tchadien montre qu'une flotte vendue sans plan de financement de son usage se retourne contre le vendeur. Les crédits acheteurs de Türk Eximbank et la participation à l'Africa Finance Corporation offrent un cadre ; aucun instrument n'est aujourd'hui consacré au soutien des systèmes livrés.
- **L'Afrique francophone et le volet civil.** L'écart le plus important entre les objectifs affichés et les résultats mesurés se situe dans cet espace. Les instruments qui y produisent des effets durables sont civils : hôpital de Niamey, écoles, concessions, bourses. Le sommet de Tripoli et les suites de la COP31 sont les deux échéances où un engagement chiffré en matière d'investissement, de santé et d'énergie peut être pris ; la protection des ressortissants et des emprises civiles face à la menace du JNIM en est le corollaire.

Pour les décideurs publics africains. L'offre turque élargit les options d'équipement et de formation, à des délais et à des conditions que d'autres fournisseurs ne proposent pas. Quatre points de contrat conditionnent son intérêt : le coût de possession sur la durée, et non le seul prix d'acquisition ; un calendrier vérifiable d'autonomie en maintenance et en mise en œuvre ; la symétrie des clauses de force majeure, que le contrat malien n'assure pas ; les règles d'emploi et de contrôle, que l'acheteur a intérêt à fixer lui-même. L'acquisition par un service de sécurité, hors du budget de la défense et du contrôle des comptes, affaiblit la position de l'État acheteur autant que celle du vendeur. Le précédent tchadien montre qu'une flotte acquise sans plan de financement de son usage ne produit pas la capacité attendue.

Pour les acteurs économiques. En Afrique francophone, la présence turque est d'abord celle d'entreprises de construction et d'opérateurs de concessions ; les cadres bilatéraux créés en 2025-2026 avec le Sénégal et le Niger visent des flux commerciaux aujourd'hui faibles. Les secteurs minier et énergétique nigériens font l'objet d'accords-cadres dont la mise en œuvre reste à observer. Le volet climatique ouvre un champ — renouvelables, stockage, irrigation — où les entreprises turques disposent de références et où le financement multilatéral peut suppléer la faiblesse du financement bilatéral. Le risque de sécurité pesant sur les intérêts turcs au Sahel central doit être évalué en tenant compte de la désignation de la Turquie par le JNIM.

Pour les partenaires tiers. La Turquie n'occupe pas la place laissée par la France et ne dispute pas à la Russie sa fonction de protection des régimes. Elle se place sur l'équipement, la formation et les réseaux civils, où elle est en concurrence avec la Chine pour l'armement et, depuis l'été 2026, au contact de l'Algérie au Niger et des États-Unis au Mali. Les partenaires européens qui jugent cette présence concurrente disposent, en matière de formation et de financement, de moyens que la Turquie n'a pas, et, par les licences de composants, d'un levier sur son industrie ; son usage aurait pour effet probable d'accélérer la substitution nationale des composants et de réduire ce levier. Le cas tchadien indique que les États de la région combinent les offres plus qu'ils ne les substituent.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Annexe 1. Repères chronologiques, 2024-2026

Avril 2024 — Livraison d'une douzaine de drones TB2 et Akıncı au Burkina Faso.

15 août 2024 — Signature du contrat des Akıncı maliens par le directeur de l'ANSE (210 millions de dollars, six appareils).

Octobre 2024 — Mémorandum minier Turquie-Niger.

Janvier 2025 — Accord Turquie-Tchad ; utilisation de l'emprise d'Abéché.

Avril 2025 — La défense aérienne algérienne abat un drone Akıncı malien ; rupture entre Alger et Bamako.

Juillet-août 2025 — Accord de coopération militaire et financière avec le Niger ; protocole additionnel avec le Sénégal.

Novembre 2025 — Première édition du salon BAMEX à Bamako.

27 février 2026 — Levée de sanctions américaines visant des responsables maliens.

7 avril 2026 — Protocole Turquie-Niger sur le déploiement d'instructeurs.

25 avril 2026 — Attaques coordonnées au Mali ; condamnation par Ankara.

7 mai 2026 — Première session du Conseil de coopération stratégique Algérie-Turquie.

3-5 juin 2026 — Visite du général Tiani à Ankara ; quatre textes signés.

28-30 août 2026 — Mutinerie de Niamey, réduite avec l'Africa Corps ; envoi d'avions de combat algériens.

16 septembre 2026 — Rapport de The Sentry sur la guerre aérienne au Mali.

1er octobre 2026 — Dépêche de l'AFP sur les arriérés tchadiens et l'immobilisation de drones.

19-22 octobre 2026 — Rapports de Human Rights Watch sur le Mali.

20 octobre 2026 — Consultations politiques Turquie-Burkina Faso ; ratification du mémorandum maritime par la Chambre des représentants libyenne.

21-31 octobre 2026 — Protocole militaire Algérie-Niger, autorisation parlementaire, entrée d'une colonne algérienne au Niger.

9-13 novembre 2026 — Deuxième édition de BAMEX ; le commandant de l'AFRICOM reçu à Bamako (10 novembre).

9-20 novembre 2026 — COP31 à Antalya.

8-9 décembre 2026 — Quatrième sommet du partenariat Turquie-Afrique, Tripoli.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Annexe 2. Instruments turcs par pays, Afrique francophone

Relevé des instruments documentés

Pays	Sécurité	Économie et infrastructures	Civil et cadres politiques
Niger	TB2 (2022), Hürkuş, blindés ; accord de formation (2020) ; accord militaire et financier (2025) ; protocole sur les instructeurs (7 avril 2026)	Aéroport de Niamey (Summa) ; mémorandum minier (2024) ; échanges de 273 millions de dollars ; commission économique conjointe (2026)	Hôpital de l'amitié ; écoles Maarif ; TİKA (irrigation, agriculture, élevage) ; consultations diplomatiques (2026)
Mali	TB2 (décembre 2022), Akıncı (contrat de 2024) ; stages de forces spéciales ; salon BAMEX (2025, 2026)	Pas de concession majeure relevée	Couverture par le bureau TİKA de Dakar
Burkina Faso	TB2 (2022), Akıncı (2024) ; accord de défense souhaité par Ankara	Pas de concession majeure relevée	Consultations politiques (20 octobre 2026) ; couverture par le bureau TİKA de Dakar
Tchad	Hürkuş, Anka, Aksungur (2023-2024) ; emprise d'Abéché (2025)	Arriérés de 50 millions de dollars selon l'AFP, démentis	—
Sénégal	Protocole additionnel de coopération militaire et financière (août 2025)	Aéroport Blaise-Diagne (Limak-Summa, concession de 25 ans) ; échanges de 400 à 500 millions de dollars, objectif d'un milliard	Bureau régional de TİKA ; commission mixte (6e session, avril 2026)
Guinée	—	Terminal conventionnel du port de Conakry (Albayrak, 2018) ; extension de l'aéroport de Conakry (2023)	—

Ce relevé ne retient que les instruments cités dans le présent numéro et documentés par les sources indiquées en méthodologie ; il n'est pas exhaustif.

© Stratigma 2026 — stratigma.org

Annexe 3. État de la preuve sur les dossiers contestés

Ce que les sources établissent, et la réponse turque

Dossier	Sources	État de la preuve	Réponse des autorités turques
Frappes de drones ayant tué des civils au Burkina Faso (2023)	Human Rights Watch (janvier 2024)	Établi par enquête ; appareils identifiés comme des TB2	Aucune prise de position publique identifiée
Frappes de drones ayant tué des civils au Mali (2024-2026)	Human Rights Watch, Amnesty International, ACLED, Jeune Afrique et Bellingcat	Frappes établies ; type d'appareil non précisé dans les cas de 2026	Aucune prise de position publique identifiée
Contrat des Akıncı maliens (210 millions de dollars, ANSE)	The Sentry, d'après le contrat publié par Jeune Afrique	Document contractuel publié ; origine des fonds non documentée	Aucune prise de position publique identifiée
Validation des frappes par des officiers russes au Mali	The Sentry (enquête antérieure, témoignages)	Source unique, non recoupée	Sans objet à ce jour
Combattants syriens recrutés pour le Niger ; rôle de SADAT	Observatoire syrien des droits de l'homme, repris par l'AFP, la BBC et Voice of America	Non vérifié de manière indépendante	Démenti du ministère de la Défense (mai 2024) et de SADAT (juillet 2024) ; pas de réponse du ministère des Affaires étrangères à la BBC
Formation par SADAT d'unités de protection présidentielle au Mali	Jeune Afrique (2024)	Source unique	Démenti général de la société
Livraisons de drones à l'armée soudanaise	Washington Post (documents, mars 2025) ; Le Monde (août 2026)	Documents de presse ; présence d'appareils turcs rapportée par plusieurs sources	Démenti de toute livraison directe
Immobilisation de drones au Tchad pour impayés	AFP (1er octobre 2026), Le Monde	Source anonyme	Démenti d'un officier supérieur tchadien ; pas de position turque relevée
Acquisition d'équipements par des paramilitaires russes via la Turquie	Analyste de Control Risks citée par RFI	Non confirmé	Sans objet à ce jour

Méthodologie et sources

Ce numéro s'appuie exclusivement sur des sources ouvertes. Documents consultés directement : rapport de The Sentry du 16 septembre 2026 ; communiqués de Human Rights Watch du 29 juin et du 22 octobre 2026 ; analyse de Chatham House du 20 mai 2026 ; entretien du ministre turc des Affaires étrangères du 2 juillet 2026 et page du ministère consacrée à la maîtrise des armements ; déclarations de la Turquie aux conférences des États parties au Traité sur le commerce des armes (2023, 2025) ; dépêches de l'agence Anadolu ; analyse de SETA d'août 2026 ; notes du Critical Threats Project (avril 2026) ; documents de l'ACI Afrique et des entreprises concessionnaires. Sources officielles : ministère turc du Commerce (déclarations du 3 novembre 2026), présidence turque (4 juin 2026), Algérie Presse Service, ministère libyen des Affaires étrangères, présidences et ministères du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. Presse africaine : Sidwaya, Burkina24, ActuNiger, Tamtaminfo, Le Soleil, Seneweb, Tchadinfos, Le Pays (N'Djamena), Financial Afrik, The Libya Observer, Agence Ecofin, Military Africa. Presse internationale : AFP, Reuters, RFI, Jeune Afrique, BBC, Middle East Eye. Données : SIPRI (mars 2026), ACLED. Études : Atlantic Council, Institut d'études de sécurité, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, Foreign Policy Research Institute, CERI-Sciences Po

© Stratigma 2026 — stratigma.org

(Balcı et Binaté, 2026). Le rapport de Human Rights Watch du 19 octobre 2026, les articles du Monde et du Washington Post et l'enquête de Jeune Afrique et Bellingcat ont été consultés par l'intermédiaire de reprises identifiées, notamment Reuters. La loi n° 5201 et son règlement sont cités d'après leur présentation dans la littérature spécialisée. Les chiffres officiels turcs sont cités comme tels et n'ont pas fait l'objet d'un recoupement indépendant. L'absence de prise de position turque sur un dossier signifie que nos recherches n'en ont pas identifié, non qu'il n'en existe aucune. Rédaction arrêtée le 12 novembre 2026, avant la clôture du salon BAMEX et de la COP31 et avant le sommet de Tripoli.

Stratigma est un cabinet d'intelligence stratégique établi à Istanbul, spécialisé dans l'analyse des dynamiques politiques et économiques de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est. **Stratigma L'Afrique** est sa série mensuelle francophone d'analyse panafricaine. Numéro de référence pour les critères d'évaluation — N°3, septembre 2026 : « Moscou en Afrique : l'Africa Corps et les limites du modèle ». Prochain numéro — N°6, décembre 2026. Contact : stratigma.org · © Stratigma 2026. Reproduction autorisée avec mention de la source.